

Demande de Services professionnels centrés sur les tâches et les solutions (SPTS)

SPTS Solutions pour l'évaluation du Programme juridique de partenariats et d'innovation

Numéro de dossier : 1000019536

Autorité contractante : Mélanie Beauvais Lefort

Courriel : melanie.beauvais-lefort@justice.gc.ca

La présente demande 1000019536 est pour Ministère de la Justice du Canada.

Cette demande est ouverte seulement aux titulaires de l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) qualifiés pour SPTS – Solutions / E60ZN-15TSSB pour le niveau 1 [=0\$ à 2M\$]) pour **le volet 2 : Services-conseils en affaires et services de gestion du changement.**

Les titulaires de l'AMA suivant ont été invitées à présenter une proposition :

- 1) Capra International Inc.
- 2) Econ Inc.
- 3) Gelder, Gingras & Associates Inc.
- 4) Goss Gilroy Inc.
- 5) Hay Group Limited
- 6) HDP Group Inc
- 7) IDS Systems Consultants Inc.
- 8) Interis Consulting Inc.
- 9) Kelly Sears Consulting Group
- 10) PGF Consultants Inc.
- 11) PRA Inc.
- 12) PROGRAM EVALUATION AND BEYOND INC.
- 13) QMR Staffing Solutions Incorporated
- 14) QMR STAFFING SOLUTIONS INCORPORATED, 3D GLOBAL ENTERPRISES INC.
IN JOINT VENTURE
- 15) Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.
- 16) Research Power (N.S.) Inc.
- 17) RESEAU CIRCUM INC.
- 18) Stratos Inc

Cette liste ne sera pas mise à jour si des fournisseurs additionnels font la demande pour recevoir une copie de la demande de proposition.

Description du besoin :

Le ministère de la Justice du Canada requiert les services d'un entrepreneur pour procéder à une évaluation sur le Programme juridique de partenariats et d'innovation conformément à la politique sur l'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada entrées en vigueur en 2009. Cette évaluation portera sur la pertinence et la performance du Programme.

L'entrepreneur doit mettre en place le plan d'évaluation du Programme (annexé à la présente DP à l'appendice 1 – Programme juridique de partenariats et d'innovation, Stratégie de mesure du rendement) qui identifie les méthodologies et les approches appropriées qui vont appuyées l'évaluation de l'ensemble des issus soulevées lors de l'évaluation (pertinence et rendement) tel que décrit dans la directive du Secrétariat du Conseil du Trésor de 2009 sur la fonction d'évaluation. L'évaluation portera sur les exercices financiers 2012-203 à 2015-2016.

Accords commerciaux qui s'appliquent

Cette demande est assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), l'Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC), l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama (ALE), l'Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALÉCH), l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC) et l'Accor de libre-échange (ALE) entre le Canada et la Colombie.

Niveau de sécurité :

À la date de clôture des soumissions, l'exigence de sécurité suivante (la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et les clauses reliées) s'appliquent font partie intégrante du contrat :

Exigence en matière de sécurité pour entrepreneur canadien :

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de **FIABILITÉ ou SECRET** selon le besoin, en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent pas être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

Durée du contrat proposée :

La période du contrat proposée sera à partir de la date d'octroi du contrat jusqu'au 31 décembre 2016 inclusivement.

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus une (1) période de six (6) mois sous les mêmes conditions.

NOTE :

Justice Canada acceptera les fournisseurs supplémentaires qui feront leur demande par courriel pour faire partir de la liste d'invitation des soumissionnaires initial jusqu'au 20/01/2016 14H00 HNE.

REMARQUE : La méthode d'approvisionnement des services professionnels centrés sur les tâches et solutions (SPTS) est mise à jour chaque trimestre. Si vous désirez savoir comment vous pouvez devenir un « titulaire d'AA qualifié », veuillez communiquer avec SPTS.TSPS@TPSGC-PWGSC.GC.CA